

MES DÉCHETS, MON BUDGET,  
ÇA VA CHANGER !



DE LA TEOM À LA **TEOMi**

UN NOUVEAU CALCUL DE MA TAXE DÉCHETS

**TEOMi** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative



# POURQUOI CHANGER LE MODE DE CALCUL DE MA TAXE DÉCHETS ?

Parmi les dispositifs proposés pour **réduire la production de déchets**, le SMICTOM met en place un nouveau mode de calcul de la taxe déchets : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (**TEOM<sup>i</sup>**).

## POURQUOI ÉVOLUER VERS LA **TEOM<sup>i</sup>** ?

✓ **POLLUEUR-PAYEUR** : ENCOURAGER CHAQUE USAGER·E À RÉDUIRE SES OMR AVEC UNE FACTURATION QUI PREND EN COMPTE LES GESTES DE TRI ET DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.

✓ **APPLIQUER LA LOI** : LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE IMPOSE UNE RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS STOCKÉE DE 50% ENTRE 2010 ET 2025.

Ordures ménagères stockées à Berbiac :  
2010 -> 47 000 tonnes / 2022 -> 40 755 tonnes  
**Objectifs 2025 -> 23 500 tonnes**

✓ **MAÎTRISER LES COÛTS DE GESTION** DE TOUS LES DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SERVICE PUBLIC.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Votre sac poubelle n'est pas trié ! L'ensemble de son contenu est stocké sur le site de Berbiac à Manses, en Ariège. Aucune chance pour ces déchets d'être recyclés ou valorisés !

# NOS POUBELLES SONT PLEINES !

Aujourd'hui, chaque usager-e du SMECTOM jette en moyenne **760KG DE DÉCHETS PAR AN**, tous déchets confondus (papier, emballages, ordures ménagères, déchèteries...). **C'EST BEAUCOUP !**

**ET PARMIS EUX, 235KG/AN/HAB. SE RETROUVENT DANS LA POUBELLE NOIRE\***



\*Poubelle noire : Ordures ménagères résiduelles : OMR

# DE LA TEOM À LA TEOM*i* : UN AUTRE MODE DE CALCUL DE MA TAXE DÉCHETS



AUJOURD'HUI

## TEOM

UN IMPÔT LOCAL, SANS LIEN AVEC LA QUANTITÉ  
D'ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITE.

La TEOM est calculée sur la valeur locative du logement.



DEMAIN

## TEOM*i*

UN IMPÔT LOCAL COMPOSÉ DE 2 PARTIES :

**UNE PART FISCALE**  
(TOUJOURS CALCULÉE SUR  
LA VALEUR LOCATIVE DU  
LOGEMENT OU DU LOCAL).



**UNE PART VARIABLE\***  
(CALCULÉE EN FONCTION DU  
VOLUME DE DÉCHETS PRODUIT  
SUR UNE ANNÉE CIVILE).

Le prix au litre sera voté chaque année.

**A RETENIR**

LA TEOM*i* N'EST PAS UNE NOUVELLE TAXE DÉCHETS,  
MAIS UN MODE DE CALCUL DIFFÉRENT.  
ELLE RESTE UN IMPÔT LOCAL AVEC L'INTRODUCTION  
D'UNE PART VARIABLE DANS LE CALCUL DE LA TAXE.

# LA PART VARIABLE

## EN FONCTION DE MA SITUATION ET DE MES ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES

1

JE DÉPOSE MES SACS POUBELLES  
DANS UN BAC COLLECTIF

LE CALCUL DE LA PART VARIABLE SE FAIT À CHAQUE  
SORTIE DES BACS COLLECTIFS.

(VOLUME DU BAC COLLECTIF X NOMBRE DE VIDAGES DU BAC X PRIX AU LITRE)

*Part variable divisée entre les usager-es du bac  
au prorata de la valeur locative de chaque logement.*



2

JE DÉPOSE MES SACS POUBELLES  
DANS UN CONTENEUR COLLECTIF

LE CALCUL DE LA PART VARIABLE SE FAIT À CHAQUE  
DÉPÔT DE SAC DANS LE CONTENEUR.

(VOLUME DU CONTENEUR X NOMBRE DE DÉPÔTS DE SAC X PRIX AU LITRE)

*\*Pour l'année 2024, les conteneurs collectifs restent en libre accès. Ils seront  
équipés d'un contrôle d'accès et les badges seront alors distribués.*



3

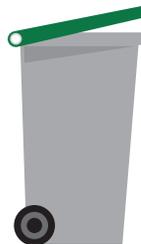
J'AI UN BAC INDIVIDUEL  
POUR MES OMR

LE CALCUL DE LA PART VARIABLE  
SE FAIT À CHAQUE VIDAGE DE BAC.

(VOLUME DU BAC X NOMBRE DE VIDAGES DU BAC X PRIX AU LITRE)



BALISE SORTIE = BAC VIDÉ



**A RETENIR**

JE NE PEUX PAS AGIR SUR LA PART FISCALE MAIS JE PEUX AGIR SUR LA PART VARIABLE.

REMPLI OU À MOITIÉ REMPLI = MÊME PRIX !  
UNE SORTIE = UN COMPTAGE

LA PART VARIABLE SERA PRISE EN COMPTE  
DÈS LE PREMIER VIDAGE  
OU DÈS LE PREMIER DÉPÔT.

# **TEOMi** FONCTIONNEMENT

**1 IDENTIFICATION DE L'USAGER·E**  
via une puce intégrée dans son bac OMR  
ou via un contrôle d'accès pour  
les conteneurs collectifs.



**2 1 SORTIE = 1 COMPTAGE**  
chaque sortie de bac ou chaque  
dépôt de sacs poubelles dans  
un conteneur collectif est compté.



**3 DONNÉES ENVOYÉES  
AU SMECTOM**  
chaque vidage ou chaque dépôt  
est transmis au SMECTOM.



**4 CALCUL DE LA PART VARIABLE**  
le SMECTOM calcule le montant  
de la part variable et le transmet  
au Trésor public. Le Trésor public  
l'insère sur ma taxe foncière.



**5 LA TEOMi APPARAÎT  
SUR LA TAXE FONCIÈRE  
DE L'ANNÉE À VENIR.**



 **A SAVOIR :** Les emballages ne sont pas pris en  
compte dans le calcul de la part variable.





# TEOM*i*

## MISE EN PLACE

1<sup>ER</sup> JAN 2024

### COMPTABILISATION

Tous les vidages des bacs OMR et tous les dépôts en conteneurs collectifs sont pris en compte.

SEPT 2024

### DERNIÈRE TEOM

Réception de ma dernière **TEOM** sur l'avis de taxe foncière des propriétaires.

MARS 2025

### CALCUL

Le SMECTOM calcule le montant de la part variable de chaque producteur de déchets et le transmet au Trésor public.

SEPTEMBRE 2025 ✓

### 1<sup>ÈRE</sup> TEOM*i*

Les propriétaires reçoivent leur feuille d'impôt avec leur 1<sup>ère</sup> **TEOM*i*** (prenant en compte leur production de déchets de l'année 2024).

#### 🔍 ET POUR LES LOCATAIRES ?

Le propriétaire du logement ou le bailleur répercutera la **TEOM*i*** dans les charges locatives comme c'est déjà le cas avec la TEOM.

# MAÎTRISER UNE PARTIE DE MA TAXE DÉCHETS

- ✓ JE TRIE TOUS MES DÉCHETS
- ✓ J'OPTIMISE LA SORTIE DE MES ORDURES MÉNAGÈRES EN LES SORTANT PLEINES ET MOINS SOUVENT
- ✓ JE CHERCHE DES ALTERNATIVES POUR JETER MOINS

✓ N'oubliez pas : Les déchets alimentaires n'ont rien à faire dans votre sac poubelle. Avec le SMECTOM, ayez le bon réflexe, **COMPOSTEZ !**

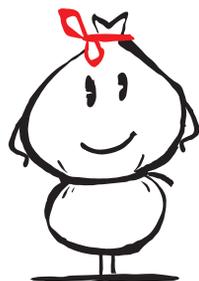


## DES QUESTIONS SUR LA TEOMI ?

UNE FOIRE AUX QUESTIONS SUR  
[www.smectom.fr/faq-taxe-dechets](http://www.smectom.fr/faq-taxe-dechets)

RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUES  
(inscription obligatoire [www.smectom.fr/teomi-taxe-dechets](http://www.smectom.fr/teomi-taxe-dechets))

RENCONTREZ-NOUS  
sur les **points infos** installés début 2024  
(dates communiquées au fur et à mesure sur [www.smectom.fr](http://www.smectom.fr))



**SMECTOM DU PLANTAUREL**

Las Plantos 09120 VARILHES

[www.smectom.fr](http://www.smectom.fr)

Smectom-réduisons nos déchets   

[contact@smectom.fr](mailto:contact@smectom.fr) / tél. 05 61 68 02 02

